



GUIDE PRATIQUE

POUR FACILITER L'INCLUSION EN INSTITUT DE FORMATION SANITAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- 1. Préambule**
- 2. Synthèse et constats du diagnostic de situation**
- 3. Méthodologie pratique proposée aux établissements**
 - 3.1. Réaliser un auto-diagnostic**
 - 3.2. Construire un plan d'actions adapté à son institut**
- 4. Annexes**



1. Préambule

Ce guide pratique est issu d'un travail collaboratif et participatif, initié par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), associant des professionnels de terrain et des institutionnels soucieux d'apporter une réponse de qualité en matière d'**accessibilité des IFSI et IFAS aux élèves et étudiants en situation de handicap**. Il s'inscrit dans la continuité et en complémentarité du livre blanc de la FHF « Etudiants et handicap » paru en 2016 (cf. annexe).

Le FIPHFP remercie vivement l'ensemble des acteurs ci-dessous de leur mobilisation et du temps qu'ils ont bien voulu consacrer à cette réflexion, et ce malgré le contexte sanitaire 2020/2021 :

- Thierry Collin-Dolle, directeur des soins et coordinateur des instituts de formation paramédicaux du Campus PICPUS, APHP, ses équipes et leurs correspondants universitaires en matière de prise en compte du handicap
- Pierre Colonna, Directeur du département santé sécurité au travail, APHP et les personnes mobilisées à l'occasion des groupes de travail
- Maryse Copin, directrice des soins IFSI-IFAS, Centre hospitalier Léon Binet
- Elodie Cottin-Loubaresse, référente handicap et maintien dans l'emploi, GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences
- Olivier Joos, directeur de l'ESRP de Beauvoir et ses équipes
- Yannick Ledreux, cadre coordonnateur des stages et des projets, du Pôle métiers du soin et de l'accompagnement du CRIP de Castelnau-le-Lez
- Pascale Mazelier, Directrice des soins, Coordinatrice générale des instituts de formation en soins infirmiers, aide-soignant, auxiliaire de puériculture du CASH de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot de Moisselles
- Laurence Rambour, responsable médico-social, direction nationale du groupe UGECAM.
- Christine Robin, directrice de l'IFCS et de l'IFSI-IFAS Virginie Olivier, site Sainte-Anne, GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences, ses équipes et leurs correspondants universitaires en matière de prise en compte du handicap
- Claire Sabatié, responsable de la politique santé et handicap, GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences
- Sabine Terrier faisant suite à Sylvie Thiais, conseillère des professions de santé, Pôle RH en santé, Direction de l'offre de soins, ARS IDF
- Patrice Thuaud, directeur du Pôle métiers du soin et de l'accompagnement du CRIP de Castelnau-le-Lez

Ce guide pratique offre une réponse, **souhaitée pragmatique et opérationnelle**, pour tout IFSI ou IFAS souhaitant mettre en place ou améliorer sa politique handicap **à destination de ses élèves ou étudiants en situation de handicap**.

L'enjeu final poursuivi est bel et bien **d'assurer les mêmes chances de réussite** dans l'obtention du diplôme d'aide-soignant et d'infirmier pour les élèves et étudiants en situation de handicap.

Cette initiative est née de plusieurs constats partagés par les employeurs publics hospitaliers franciliens :

- la difficulté de recruter du personnel soignant en situation de handicap, faute de candidats alors qu'il s'agit d'un secteur en tension en Ile-de-France,
- l'existence d'Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) formant des élèves et des étudiants en situation de handicap avec des taux de réussite importants sans pour autant pouvoir répondre à la demande d'emploi générale,
- la nécessité de créer les conditions d'accessibilité pour assurer l'égalité des chances des élèves et étudiants en situation de handicap dans les instituts de formation classiques.

Dès lors, une méthodologie en deux étapes a été déclinée pour aboutir à la réalisation de ce guide pratique :

- un état des lieux reposant sur deux enquêtes menées auprès des IFSI et IFAS franciliens : l'une à destination des élèves et étudiants, l'autre à destination des directeurs et directrices pour identifier les problématiques rencontrées. Ces enquêtes, par voie de questionnaire, ont été complétées par des entretiens qualitatifs et collectifs avec les équipes pédagogiques des IFSI et IFAS de Sainte-Anne et de Picpus,
- des groupes de travail ont ensuite été organisés en vue de proposer des réponses opérationnelles à disposition des équipes de direction des instituts.

Le guide pratique propose donc plusieurs ressources, libres d'accès et d'utilisation, **pour aider chaque institut à définir une feuille de route adaptée et un cadre d'action précis au référent handicap.**

Ce guide, dont les outils sont personnalisables, est également utile pour répondre aux obligations qualité retranscrites dans la certification Qualiopi pour les organismes de formation qui souhaitent bénéficier des fonds publics pour la formation professionnelle au 1^{er} janvier 2022.



2. Synthèse et constats du diagnostic de situation

Deux situations distinctes

LES ETUDIANTS INFIRMIERS

- 3 ans de formation
- Niveau BAC
- Diplôme délivré par l'Etat
- Public souvent jeune engagé dans un cursus universitaire



LES ELEVES AIDE- SOIGNANTS

- 1 an de formation
- Niveau CAP
- Diplôme délivré par l'Etat
- Public pour partie plus âgé et pouvant être en reconversion professionnelle

Pour intégrer la formation d'infirmier, un certificat d'aptitude délivré par un médecin atteste de la capacité de la personne à exercer la profession. Ce certificat évalue les capacités physiques et psychiques.

Les étudiants en soins infirmiers bénéficient d'un statut étudiant. Ainsi, les IFSI sont rattachés aux universités et bénéficient des services de l'université dont « la mission handicap » et « le service de santé ».

Les élèves, qui effectuent leurs études dans un IFAS dépendent de l'éducation nationale, sont sous statut scolaire. Leur prise en charge est dépendante de la structure accueillante et de son organisation.

Accueil et intégration

- **Aptitude par un médecin agréé :**
 - ✓ La visite médicale d'aptitude n'est pas menée comme un examen exploratoire par le médecin agréé, celui-ci n'étant que rarement informé de la situation de handicap des futurs élèves ou étudiants.
 - ✓ Le médecin agréé n'a pas accès à la fiche de liaison médicale de Parcoursup, si l'étudiant ne la lui communique pas.
- **Accueil et intégration :**
 - ✓ Il y a très peu de possibilités pour les établissements d'anticiper les aménagements nécessaires, si l'élève ou l'étudiant en situation de handicap ne se fait pas connaître avant la rentrée scolaire. Les difficultés liées à l'absence de compensation sont souvent découvertes en période de stage lors de la mise en situation professionnelle et la confrontation aux patients.
 - ✓ Il y a parfois un manque d'informations disponibles pour les étudiants/élèves en situation de handicap qui souhaiteraient se faire aider et qui ont besoin d'être rassurés sur la possible prise en compte et compensation de leur handicap.

Le référent handicap

- **Le rôle de référent handicap :**
 - ✓ La mission de référent handicap est souvent portée par un membre de l'équipe pédagogique, sans avoir été formé au préalable sur le sujet. Son rôle n'est pas systématiquement connu de tous les étudiants ou élèves.
 - ✓ Les référents handicap se trouvent assez seuls dans la prise en compte des situations de handicap (absence de partenaires relais pour les aménagements spécifiques), hormis ceux des IFSI qui peuvent s'appuyer sur les services de santé et mission handicap des universités de rattachement.
- **L'équipe pluridisciplinaire :**
 - ✓ Pour les IFSI, les services universitaires gèrent les aménagements pour les examens ou les cours mais rarement pour les stages. Les relations sont récentes avec les universités et des habitudes de travail manquent encore.
 - ✓ Pour les IFAS, l'absence d'équipe pluridisciplinaire complexifie la prise en compte du handicap et retarde la réponse à apporter, alors qu'il s'agit d'une formation courte.



Aménagement des études, cours et période d'apprentissage

- **Examens et cours :**
 - ✓ Les aménagements les plus courants sont : aide à la prise de notes, étalement de la scolarité, tiers temps lors des examens et sujets accessibles, logiciel de corrections automatiques, secrétaire d'examen...
 - ✓ La prise en compte de certains handicaps sont plus complexes à compenser comme les troubles dys et nécessitent le recours à des partenaires/experts externes à l'institut.
 - ✓ La prise en compte de la particularité des études paramédicales par les services universitaires de santé au travail et de médecine étudiante est à renforcer pour faciliter la mise en place des aménagements nécessaires en cours et en stage.
- **Stage/apprentissage :**
 - ✓ La difficulté à trouver des stages est prégnante et plus complexe pour les élèves ou étudiants en situation de handicap.
 - ✓ Les compensations au handicap sont moins souvent mises en place durant cette période et nécessiteraient une meilleure communication entre l'institut, l'élève/étudiant et l'employeur d'accueil.
 - ✓ Il y a une certaine pudeur à aborder la situation de handicap des étudiants et élèves par peur de les pénaliser et un manque de connaissances des leviers incitatifs pour les employeurs : aides financières du FIPHFP ou de l'Agefiph possibles.

C'est sur la base de ces constats que des groupes de travail se sont réunis pour réfléchir à des solutions à apporter en matière de :

- Communication et la sensibilisation sur le rôle du référent handicap, la sensibilisation des élèves et étudiants, des équipes pédagogiques et terrains de stage et apprentissage ;
- Prise en compte du handicap des élèves et étudiants lors des stages et de l'apprentissage ;
- Processus itératif d'accompagnement individuel permettant d'associer une équipe pluridisciplinaire ;
- Cadre légal et risques pour favoriser le déploiement d'une politique égalitaire ;



3. Méthodologie pratique proposée

La méthodologie proposée repose sur deux grandes étapes classiques :

3.1 – un questionnaire permettant de réaliser un auto-diagnostic sur la prise en compte du handicap au sein de l'institut

3.2 – un processus itératif permettant de créer un plan d'actions personnalisé tenant compte de l'état des lieux, de la capacité à faire de chaque institut



3.1

Réaliser un auto-diagnostic

Cette première étape consiste à avoir un regard objectif sur les actions menées au sein de l'institut pour réfléchir à la meilleure manière d'accompagner les élèves et les étudiants en situation de handicap.



L'organisation


1. Le processus d'accompagnement des élèves et étudiants en situation de handicap est-il clairement défini : de l'identification du besoin, à la prise de contact avec les partenaires et à la mise en place des aménagements et aides nécessaires ?

- a) Pour les étudiants en IFSI : oui / non
- b) Pour les élèves en IFAS / IFAP : oui / non

Éléments de réponse :

2. L'institut bénéficie-t'il d'un référent handicap ?

- a) Oui
- b) Non



Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap. C'est un contact de proximité qui interagit avec le médecin (et le référent handicap universitaire pour les IFSI), l'équipe pédagogique, le coordinateur des stages, les éventuels prestataires à mobiliser, les tuteurs ou les cadres référents durant les stages. L'avoir nommé ne suffit pas. Il faut pouvoir l'accompagner dans sa mission, préciser son rôle et le former.

3. Votre référent handicap a-t'il une fiche de mission précisant son rôle, les ressources disponibles, ses modalités d'actions, un temps dédié ?

- a) Oui
- b) Non

4. A-t-il suivi une formation en lien avec le handicap dans sa dimension « formation et emploi » ?

- a) Oui
- b) Non

5. A-t-il rencontré et organisé les échanges avec les partenaires de l'accompagnement pour formaliser le suivi des élèves et étudiants en situation de handicap ?

- a) Pour les étudiants en IFSI : oui / non
- b) Pour les élèves en IFAS / IFAP : oui / non



6. Mentionnez-vous votre politique d'accueil des élèves et étudiants en situation de handicap :

- Sur Parcoursup
- Dans le dossier et la fiche d'inscription
- Lors des journées portes ouvertes
- Dans le règlement intérieur
- Lors de la journée d'intégration
- Sur la Plateforme pédagogique de l'institut
- Sur le Site internet de l'institut
- Sur la convention de stage/apprentissage
- Autres :

7. Combien d'élèves et d'étudiants en situation de handicap avez-vous recensé sur les 3 dernières années ?

	Année n-3	Année n-1	Année n-1
IFSI	1 ^{ère} année : 2 ^{ème} année : 3 ^{ème} année :	1 ^{ère} année : 2 ^{ème} année : 3 ^{ème} année :	1 ^{ère} année : 2 ^{ème} année : 3 ^{ème} année :
IFAS / IFAP			
Total des étudiants / élèves en situation de handicap			



Exemple :

Pour chaque formation, indiquez le nombre d'étudiants et d'élèves en situation de handicap recensés par année de formation.

IFSI - 2019 : 2 étudiants en 1^{ère} année

IFSI - 2020 : 1 étudiant en 1^{ère} année, 2 étudiants en 2^{ème} année

IFSI - 2021 : 1 étudiant en 1^{ère} année, 1 étudiant en 2^{ème} année, 2 étudiants en 3^{ème} année



8. Parmi ces élèves et étudiants en situation de handicap, combien ont nécessité des aménagements sur les 3 dernières années ? Merci de préciser la nature des aménagements que ce soit des cours ou des stages.

	Année n-3	Année n-2	Année n-1
Etudiant / élève n°1			
Etudiant / élève n°2			
Etudiant / élève n°3			
Etudiant / élève n°4			
Etudiant / élève n°5			
Etudiant / élève n°6			
Etudiant / élève n°7			
Etudiant / élève n°8			
Etudiant / élève n°9			
Etudiant / élève n°10			



Exemple :

Indiquez la nature des aménagements pour chaque étudiant ou élève recensé.

	2019	2020	2021
Etudiant/élève n°1	<ul style="list-style-type: none"> Prise de notes en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation collective stage Masques inclusifs Temps majoré pour les épreuves orales pour la présentation Prise de notes en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Délai supplémentaire pour le rendu des travaux à domicile Masques inclusifs Temps majoré pour les épreuves orales pour la présentation Prise de notes en cours
Etudiant malentendant			



9. Sur les 3 dernières années, combien d'élèves et étudiants en situation de handicap ont :

- a) Echoué au diplôme : IDE = / AS = / AP = / autres =
- b) Réussi au diplôme : IDE = / AS = / AP = / autres =
- c) Abandonné leur formation : IDE = / AS = / AP = / autres =

10. Faites-vous le bilan de vos actions à destination des élèves / étudiants en situation de handicap dans le rapport d'activité de l'institut ?

- a) Oui
- b) Non



Avoir des indicateurs fiables permet de mesurer les actions menées, de mieux évaluer les besoins, attentes et contraintes de votre institut et de revoir la stratégie d'actions.



Si vous avez répondu NON à au moins deux questions, et si vous n'avez pas coché l'ensemble des choix à la question 6, ce guide pratique est pour vous, il vous guidera dans les actions à conduire pour développer l'accessibilité opérationnelle de votre institut eu égard aux obligations qui incombent aux instituts de formation.



3.2

Mettre en place un plan d'actions handicap

Les groupes de travail ont permis de définir 8 grandes étapes permettant de mettre en place la politique handicap d'un institut.

Chaque étape renvoie à **des liens** ou à des documents téléchargeables et en grande majorité **modifiables**.

Etape 1 – prendre connaissance du cadre légal

Enjeux

- Prendre connaissance de la réglementation autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Partager votre état des lieux avec vos collaborateurs.
- Expliquer à vos collaborateurs les obligations des instituts.
- Nommer un référent handicap.

Comment ?

- Organiser une réunion avec vos responsables pédagogiques, responsable des stages pour partager le cadre légal.
- Créer un temps d'échanges autour de la définition du handicap, lever les craintes, les tabous, les idées reçues.
- Faire un appel au volontariat pour la mission de référent handicap.

Livrables :

- [1.1 - Fiche cadre légal](#)
- [1.2 - Fiche qualiopi](#)
- [Film FHF - pour ouvrir un débat en interne](#)

Etape 2 – préciser le rôle du référent handicap

Enjeux

- Nommer le référent handicap et lui donner des objectifs clairs déterminés à partir de l'état des lieux réalisé.

Comment ?

- Rédiger et adapter la feuille de mission du référent handicap au temps dédié.
- Faire un PV de nomination tel que demandé par Qualiopi.

Livrables :

- [2.1 - Fiche de mission référent handicap](#)
- [2.2 Modèle de fiche FHF – FIPHEP](#)
- [Modèle de Fiche CFA](#)

A noter : souvent, des fiches de poste de référent handicap sont disponibles sur internet. Elles sont souvent dédiées à l'environnement professionnel. **Pensez à les adapter à votre contexte de formation.**

Etape 3 – former le référent handicap

Enjeux

- Former le référent handicap pour qu'il appréhende toutes les spécificités du handicap et qu'il connaisse la réglementation et les obligations qui s'imposent aux instituts de formation.
- Permettre au référent handicap d'appréhender son rôle et ses missions en ayant une vision de l'écosystème /environnement de l'étudiant ou de l'élève en situation de handicap.
- Rassurer le référent handicap dans sa posture d'accompagnant et la prise de recul nécessaire.

Comment ?

- Identifier les besoins en formation du référent handicap en fonction de son parcours.
- Sélectionner une formation adaptée.
- Participer à des réseaux de référents handicap tel que le Handi-Pacte IDF mis en place par le FIPHFP dans chaque région à destination des employeurs publics.

Livrables :

- [3.1 Fiche dispositif de sensibilisation/professionnalisation des acteurs du territoire mis en œuvre par l'Agefiph en IDF](#)
- [3.2 Fiche Handi-pacte IDF](#)
- [Mooc FHF](#)

***A noter :** contacter votre directeur régional handicap FIPHFP ou Agefiph pour connaître les employeurs hospitaliers/médico-sociaux publics ou privés actifs dans votre région, cela peut être une idée pour trouver des terrains de stage adaptés à vos élèves et étudiants en situation de handicap.*

Etape 4 – définir le processus d'accompagnement

Enjeux

- Créer l'organisation ad hoc et définir les processus d'accompagnement permettant la prise en compte des situations de handicap des élèves ou des étudiants que ce soit dans la formation théorique ou durant les stages.

Comment ?

- Organiser une réunion avec la mission handicap et le service de santé de l'université de rattachement pour établir des modalités de travail (délai, transmission d'information, aménagement, stage) et partager les particularités des études poursuivies.
- Définir les modalités d'accompagnement pour les instituts de formation sanitaire non rattachés à une université.

Livrables :

- [4.1 - Fiche référentiel de compétences simplifié IFSI](#)
- [4.2 - Fiche référentiel de compétences simplifié IFAS](#)
- [4.3 - Fiche procédure d'accompagnement](#)
- [4.4 - Fiche technique financement FIPHFP](#)
- [4.5 - Fiche d'analyse des situations individuelles](#)

Etape 5 – informer et sensibiliser les équipes

Enjeux

- Informer toutes les équipes de l'institut de l'existence d'une politique d'accueil des élèves ou étudiants en situation de handicap.
- Renforcer l'acculturation au handicap.

Comment ?

- Animer une réunion d'information pour présenter aux équipes de l'institut les processus d'accompagnement validés.
- Sensibiliser à la détection des situations de handicap, former au besoin...
- Présenter en avant-première toutes les actions de communication à destination des élèves ou étudiants en situation de handicap (*cf. outils étape 6*).

Etape 6 – communiquer auprès des élèves et étudiants

Enjeux

- Communiquer auprès de tous les élèves et étudiants pour les informer de l'existence du référent handicap et des mesures dont ils peuvent bénéficier.

Comment ?

- Mettre à jour les supports de communication de l'institut.
- Mettre à jour la page Parcoursup pour les IFSI selon les recommandations.
- Distribuer le 3 volets d'information handicap durant les portes ouvertes et le mettre sur Parcoursup et le site de l'institut.
- Mettre à jour la fiche et le dossier d'inscription .
- Mettre à jour le règlement intérieur.
- Déposer la vidéo sur votre page internet et internet ou dans l'espace pédagogique.
- Rajouter une page sur votre site internet permettant de rendre visible votre action à destination des étudiants ou élèves à besoins spécifiques.
- Informer durant la journée d'intégration l'ensemble des étudiants et élèves de la politique handicap de l'institut, et convier à cette occasion le référent handicap de l'université et/ou les partenaires.

Livrables :

- [6.1 Fiche parcoursup IFSI](#)
- [6.2 Vidéo de présentation IFAS](#)
- [6.3 Vidéo de présentation IFSI](#)
- [6.4 Vidéo de présentation Formation sanitaire](#)
- [6.5 Trois volets IFAS](#)
- [6.6 Trois volets IFSI](#)
- [6.7 Trois volets formation sanitaire](#)
- [6.8 Fiche et Dossier d'inscription](#)
- [6.9 Règlement intérieur](#)
- [6.10 Journée d'intégration](#)

Etape 7 – anticiper et préparer les entrées en stage

Enjeux

- Anticiper et préparer les entrées en stage et apprentissage.

Comment ?

- Etudier la nécessité avec l'étudiant ou l'élève d'informer le terrain de stage de la situation de handicap dès lors que des aménagements sont nécessaires ou que les conditions de stage ne sont pas compatibles à la situation de handicap (horaires, pauses)...

Livrables :

- [7.1 - Convention de stage IFSI](#)
- [7.2 – Convention de stage IFAS](#)
- [7.3 – Fiche apprentissage FIPHFP](#)

Etape 8 - évaluer les actions réalisées et apporter les améliorations nécessaires

Enjeux

- Suivre les situations individuelles au sein de l'institut.
- Assurer une traçabilité des actions pour mesurer les évolutions dans la prise en compte des situations de handicap.

Comment ?

- Mettre en place des points d'étape réguliers entre le référent handicap et l'élève ou l'étudiant en situation de handicap.
- Animer 1 à 2 réunions par an sur l'accompagnement des étudiants et élèves avec l'équipe de l'institut et du directeur pour identifier les difficultés, améliorations, actions à déployer...
- Tenir à jour un rapport annuel qui, si l'ARS le demande demain, pourra permettre de tenir des statistiques fiabilisées sur la formation des élèves et étudiants en situation de handicap.

Livrables :

- [8.1 - Fiche indicateurs rapport annuel](#)



Annexes

- [Annexe 1 – Fiche livre blanc FHF](#)
- [Annexe 2 - Fiche pédagogique handicap au travail et surdit ](#)
- [Annexe 3 - Fiche pédagogique les troubles dys](#)
- [Annexe 4 - Fiche pédagogique – TSA](#)
- [Annexe 4.1 - TSA - Coordonn es prestataires sp cialis s](#)
- [Annexe 5 - Plaquette DYS 3](#)

Les annexes pr sent es sont   titre d'exemples. Les annexes de 2   6 sont le fruit des travaux men s par le Handi-Pacte Ile-de-France   destination des r f rents handicap de la fonction publique.